



COMPTE-RENDU DU CSAL DU 24 MARS 2023

C'est le deuxième CSAL qui se tient depuis les dernières élections et il n'existe toujours pas de cadre légal au fonctionnement (à ce jour, nous sommes toujours dans l'attente d'un règlement intérieur!), preuve répétée de l'absence d'intérêt général porté au dialogue social...
Ce CSAL a eu lieu à COLMAR.

En raison de la présence d'experts, l'ordre du jour est modifié, nous avons commencé par évoquer les points 12, 11 et 7.

I) Approbation du PV de la CAPL du 8 septembre 2022 (pour avis)

Si nous étions d'accord pour inscrire ce point en CSAL, nous avons critiqué l'absence de convocation des représentants concernés par cette CAPL. Alors que jusqu'à présent, on nous imposait une imperméabilité stricte jusqu'au grade des représentants, force est de constater que le manque de diligence à cadrer les nouvelles instances s'accompagne d'un open-bar pour faire croire à la continuité du dialogue social.

Cela exprimé, FO a voté pour ce PV.

II) Approbation du PV du CSAL du 18 janvier 2023 (pour avis)

Nous tenons à souligner la qualité du compte rendu transmis par l'administration malgré une séance dense qui est parfois partie dans tous les sens.

FO vote pour ce PV.

III) Approbation du PV du CSAL du 26 janvier 2023 (pour avis)

FO vote pour ce PV.

IV) Bilan de la gestion budgétaire 2022 (pour info) / Budget 2023 de la DDFIP (pour avis)

Beaucoup de blabla saoulant et au final on s'en moque, le budget n'a pas à être équilibré !
On relève que le budget est en légère baisse, mais pourtant il intègre les 100 000 € du FACVT...
De toute façon, quand on commence à demander trop d'explication, on n'a pas de réponse, cela ne fait que 3 ans que FO demande le détail des loyers extérieurs...

Dès lors que nous n'avons pas tous les éléments et que le budget nous apparaît toujours comme une feuille de route pour faire des économies d'abord sur les conditions de travail des agents, nous avons voté contre le budget prévisionnel 2023.

V) Modification des horaires de l'accueil (site Emile Muller) au public de la Trésorerie Sud Alsace Groupement Hospitalier – TSAGHM (pour information)

ET

VI) Modification des horaires de l'accueil au public du SGC Mulhouse (pour information)

Bien que le TAGERFIP soit réfléchi de la meilleure manière par les directions nationale et locale, il ne reflète pas la réalité d'occupation des postes (vacances, arrêts maladie, temps partiels, décharges,...) ! Depuis le temps qu'on l'affirme,...

La trésorerie TSAGHM et le SGC de Mulhouse le vivent pleinement ! Depuis le début de l'année, ils ne sont plus en capacité de réaliser pleinement l'accueil du public.

La direction locale consent donc, de manière provisoire, à déroger aux plages officielles annoncées.

Dorénavant, pour la TSAGHM, l'accueil de premier niveau se limitera à deux matinées par semaine (mardi et jeudi matin), les trois autres seront désormais consacrées uniquement à de l'accueil sur rendez-vous et l'accueil du SGC de Mulhouse sera fermé tous les vendredis matin.

La direction tiendra informée les organisations syndicales de l'évolution des situations.

VII) Modalités d'organisation de la campagne IR 2023 (pour information)

Sous un titre très intéressant, la direction n'a en fait pas fait de présentation habituelle, elle s'est contentée des particularités de l'antenne de THANN à ALTKIRCH, des Accueils de proximité et France Services et des 5 journées d'accueil dédié organisées dans le département.

Rien sur l'organisation des services sur les cités alors même que les campagnes vont se dérouler dans des sites en travaux !

VIII) Retour sur le GT frontaliers suisses (pour information)

Le GT aboutit à la suppression de la BALF des frontaliers et à l'abandon du guichet dédié car, pour ce dernier, les agents de SAINT-LOUIS n'ont pas pu acquérir les connaissances nécessaires du fait du trop grand flux.

Les référents ont été identifiés sur chaque SIP et ils se sont réunis.

Le protocole est modifié en ce qu'il n'impose plus aux autres SIP de transmettre les attestations à SAINT-LOUIS, ils pourront les traiter en veillant à les signer avec l'identification du SIP des frontaliers, des tampons vont être acheminés sur tous les sites concernés.

En ce qui concerne l'affranchissement des courriers depuis SAINT-LOUIS, le temps nécessaire à sa réalisation et la quantité ne suffisent pas pour le justifier à ce jour.

Au final, pour FO, on valorise le bon dialogue dans les GT mais on constate que tout est comme avant à la seule différence qu'on fait croire au public que tout est géré par un service unique.

IX) Foncier innovant : déploiement à la DDFIP 68 (pour information)

Le pilote de détection des piscines a permis, après les vérifications systématiques des agents du SDIF, 1779 détections qui ont généré des recettes fiscales potentielles pour 329 115 €.

Toute l'importance de cette intelligence artificielle repose sur le sens de « potentiel » qui, on le sait, ne signifie ni notifié ni recouvré...

X) Premières mesures en réponse aux constats du GT téléphonie (pour information)

En fait, la direction nous a présenté des résultats de sondages et d'appels mystère réalisés par des prestataires privés pour le national qui ont conclu à des mauvais taux de « décroché ».

Dans les faits les docs de travail présentés abordaient pêle-mêle et de manière indigeste :

- le déploiement de la TOIP en cours,

- le nouvel outil DATAVIZ qui remplace ORCFA (comptabilisation des appels).

On a bien compris que la direction relativise ces résultats, pas convaincue de la qualité de la prestation nationale (faible échantillon et rappel de la mauvaise expérience des appels non décrochés le 26 décembre et le vendredi saint), elle compte d'ailleurs effectuer ses propres sondages.

Au final, il n'y a pas de constat de GT, ce dernier n'ayant pas encore eu lieu.

Les problèmes récurrents n'ont pas changé, malgré un affichage national toujours plus ambitieux, rien n'évolue sur la qualité de la téléphonie (tant le matériel que le réseau) et la disponibilité des agents qui sont toujours moins nombreux pour autant ou plus de tâches.

XI) Point d'étape sur les déménagements des cités administratives (pour information)

FO a pris la parole pour critiquer l'attitude de la direction qui donne l'apparence de se contenter d'une communication seulement quand ça l'arrange !

En effet, alors que de nombreux sujets sont présentés et débattus en instance, la direction ne prend pas la peine de remettre ces sujets à l'ordre du jour lorsque des modifications importantes interviennent.

Ainsi, il a fallu que les organisations syndicales apprennent par le réseau et formalisent une demande officielle pour que soient inscrits à ce CSAL :

- le déménagement du SIE de MULHOUSE, la durée de fonctionnement de ce service sans locaux, annoncée lors de la dernière FS pour deux semaines, se trouvant depuis doublée voire triplée ;
- la modification des horaires d'ouverture au public de la trésorerie hospitalière et du SGC de MULHOUSE.

A) MULHOUSE

Interrogée sur les suites à donner à la demande du responsable de la BDV et du PCE de MULHOUSE quant au déséquilibre entre le nombre de postes et le TAGERFIP, situation unique par rapport aux autres services, la direction a répondu que le travail du SDE était particulier (travail sur documents papiers, réceptions des notaires, nécessité de fournir un bureau seul à l'adjoint et au collègue chargé de la comptabilité) et justifiait d'attribuer 8m² aux collègues du contrôle fiscal et 12m² à ceux du SDE.

Aucune option à venir d'évolution n'est retenue par la direction même si l'occupation réelle le permettrait.

Pour la direction, les vérificateurs sont nomades et ne sont pas tous présents tous les jours.

Lorsque FO a fait remarquer que les agents du PCE n'étaient pas des nomades, la direction a précisé qu'ils avaient, comme les brigadiers, une mission de vérification sur place et qu'à ce titre, ils étaient considérés comme autant nomades.

Concernant la gestion du courrier sur la cité, la direction a confirmé pousser sa réflexion pour réorganiser la BLIC et installer de façon pérenne un agent qui s'en chargera, cette mission chronophage, combinée à d'autres nécessaires justifierait un poste à temps complet.

Pour la politique d'affranchissement départemental et la possibilité de réactiver un départ des courriers depuis Mulhouse, l'analyse financière permettra de trancher.

B) COLMAR

Concernant la cité administrative de COLMAR, un point a été fait sur la situation actuelle (déménagements en cours,...). FO a interrogé la direction quant à la dotation en vestiaires en lieu et place des patères. Les agents seront dotés en vestiaires en fonction du nombre disponibles. Les déménagements suivent leurs cours, le SIP et le SIE sont en cours de réintégration du bâtiment A.

Le sujet des locaux syndicaux n'est toujours pas éclairci (conditions d'accès, de réservation,...). Là aussi, c'est un sujet qui patine depuis des mois,...

XII) SIE de Mulhouse : point de situation sur les travaux (pour information)

Contrairement aux dates annoncées lors de la FS du 9 février, le SIE devra libérer les locaux du bâtiment D le 27 avril 2023 et la réception de ces nouveaux locaux ne se fera que le 22 mai 2023. On a donc une durée de fonctionnement sans locaux de 4 semaines minimum, en tenant compte de la mise en carton et de la réinstallation et surtout en imaginant une absence totale de retard dans les travaux, on ne se trompe pas beaucoup en pensant que ce service va être en conditions très dégradées pendant 6 semaines.

Une bonne nouvelle tout de même, contrairement à ce qui avait été envisagé, les collègues qui devront quand même être présents sur site ne seront pas éparpillés à différents endroits, la direction a validé la proposition de FO de leur attribuer les salles de réunion et de formation, contiguës au RDC du bâtiment C. Enfin, si les documents de travail ont scandalisé toutes les organisations syndicales au sujet de l'indisponibilité de l'ascenseur du bâtiment D, en séance, la direction a précisé que ce ne serait pas le cas, ce dernier serait en service à l'installation du service, aucune discrimination ne sera donc normalement faite.

L'intervention d'un inspecteur du SIE, expert, a soulevé une interrogation au sujet des fenêtres du bâtiment, il aurait, lors de la visite des locaux, appris que toutes ne seraient pas changées, seulement celles qui ne se fermentaient plus.

Les organisations syndicales ont demandé que la direction se renseigne et confirme ce qui nous semblait être une erreur dans la mesure où aucune des anciennes fenêtres ne nous semblaient être encore en bon état et surtout qu'elles ne pouvaient répondre aux normes ECO annoncées.

La direction a enfin précisé qu'après réception des locaux le 22 mai 2023, il était fort probable que des travaux de finitions soient encore à réaliser et qu'ils le seraient en site occupé

XIII) Questions diverses

A) ESTEVE

FO a demandé que ce point soit inscrit à l'ordre du jour pour nous assurer que le changement d'application ne dissimulait pas une réforme de l'exercice, ce qui circulait en bruits de couloirs.

Si la direction a affirmé n'avoir donné aucune consigne aux chefs de services pour dévaloriser les agents, elle reconnaît avoir recadré l'exercice en rappelant qu'il s'agissait bien d'une évaluation annuelle et non pas de l'ensemble d'une carrière, la valorisation « exceptionnelle » étant désormais vouée à être limitée et rare.

Concernant le profil croix toujours :

- la direction a été incapable de démontrer que cette modification n'impactait pas les règles des points importants pour les collègues concernés par les listes d'aptitude et tableaux d'avancement ;
- elle a confirmé qu'il ne s'appliquait que pour les collègues de catégories C, B et seulement pour les A encadrants ou ayant exprimé une volonté de muter dans un service ou une autre administration dans lesquels les compétences managériales relevaient un caractère nécessaire.

B) Ballon d'assise/phase d'expérimentation

FO a demandé à la direction de clarifier la situation de l'expérimentation parce que nombre de chefs de service n'avaient pas définitivement attribué les ballons en attente d'un feu vert de la direction.

On vous le donne en mille, l'expérimentation est finie, les ballons sont à distribuer, s'il n'y en a pas assez il faudra les partager au bureau !

A noter tout de même que les ballons d'assises ne doivent pas être utilisés « n'importe comment » et particulièrement de façon prolongée. Nous veillerons lors de leur distribution à ce que des consignes d'utilisation claires soient données.

Vos représentants FO-DGFIP 68

Mathilde LANG (titulaire)
Fabien BONISCHO (suppléant)
Christophe VOGEL (expert)